

Ariane, AMADO CHJ

Section 39 du Comité national de la recherche scientifique - Collège B1

Spécialiste de droit pénal et pénitentiaire comparé, mes travaux portent sur l'appréhension des femmes et des minorités de sexe et de genre dans toute la chaîne pénale (procédure pénale et exécution des peines) en mobilisant des méthodes empiriques. Plus récemment, je me suis intéressée à l'appréhension des violences conjugales en croisant cette thématique avec celle des minorités de sexe et de genre et des femmes autrices de violences mais aussi en étudiant les mesures pénales de prise en charge des publics judiciarises en milieu ouvert (bracelet anti-rapprochement, contrôles judiciaires). Je souhaite défendre une vision de la recherche en droit fondée autant sur des approches théoriques solides que sur une variété de méthodes ouvertes aux sciences sociales au CNRS. Enfin, il me tient à cœur de défendre une politique de recrutement inclusive et des thématiques de recherches fondamentales mais moins visibles dans les facultés de droit.

Les candidatures en section 39 ont été élaborées selon une **démarche unitaire** fondée sur des valeurs communes. Il s'agit, dans le contexte de crise que connaît l'enseignement supérieur et la recherche publique et alors que l'extrême droite est aux portes du pouvoir, de défendre une conception de la recherche scientifique **ambitieuse, autonome et équitable**.

L'ensemble des domaines scientifiques seront durement touchés par les coupes budgétaires et le projet actuel de désumérisation des laboratoires (dans la continuité de la politique des key-labs). **Notre section sera particulièrement affectée** car la pénurie de postes y est plus grande qu'ailleurs, avec une baisse de près de 30% de nos effectifs de chercheur·es CNRS depuis le début des années 2000. Les déclassements qui l'ont concernée (les derniers datent de 2022 et 2023) témoignent également de la nécessité qu'elle soit défendue, comme doivent l'être plus généralement les prérogatives du Comité national dans l'évaluation scientifique.

C'est pourquoi, à l'occasion de ces élections, nous réaffirmons la **nécessité d'un plan de relance de l'emploi public**, ainsi que la primauté de l'autonomie scientifique face aux pressions politiques et managériales.

Nos engagements

Défendre les libertés académiques.

Défendre le **CNRS** en tant qu'organisme de recherche à l'heure où ses missions sont menacées ; défendre **les prérogatives du Comité national** qui, en tant qu'instance collégiale élue, constitue l'organe le plus légitime pour prendre les décisions qui affectent tous les personnels du CNRS.

Défendre une **évaluation scientifique fondée sur l'examen approfondi** des activités de recherche, qualitatif et attentif à la pluralité des approches et des thématiques, par opposition à une évaluation-sanction, outil du pilotage managérial de la recherche.

Défendre la **souveraineté des jurys d'admissibilité** sur le plan scientifique. Nous demanderons la représentation de toutes les sections au sein du jury d'admission de CNRS-SHS et nous nous opposerons à toute intervention sur les classements qui ne relève pas de motifs à la légitimité manifeste (problème de conflit d'intérêts, respect des équilibres paritaires, etc.).

Nous opposer aux formes de recrutement qui contournent les concours et la sélection par les pairs telles que les chaires de professeur·e junior.

Défendre une **politique d'emploi scientifique ambitieuse et inclusive** sur l'ensemble du territoire.

Défendre **l'égalité professionnelle**, contre toutes les formes de discrimination (handicap, genre, origine, etc.) et à tous les moments de la carrière (recrutement, promotion, évaluation) ; défendre une **augmentation du nombre de postes** et une amélioration des carrières et des recrutements et nous opposer au développement de primes individuelles.

Ne pas demander de promotion au cours du mandat et ne pas agir en tant que représentant·es d'un laboratoire ou d'un champ de recherche.

Favoriser des espaces de discussion et de retours d'informations entre les élus et la communauté scientifique (comité de liaison intersyndical, comptes rendus de section).

LE SNCS-FSU SOUTIENT AUSSI

dans le collège B1 de la section 39

Simeng Wang, CERMES 3

Charles Bosvieux-Onyekwelu, CNE

Déclaration de candidature des candidates et candidats soutenu-es par le SNCS-FSU

Les élections au Comité national de la recherche scientifique de 2025 interviennent alors que le budget 2025 trahit les engagements budgétaires pris pour dix ans par la loi de programmation de la recherche en 2020, que le président du CNRS n'a fait que mettre sur « pause » son projet des « CNRS Key-Labs », et que l'administration Trump mène des attaques inouïes contre les scientifiques et la science. Face à ces manœuvres politiciennes et technocratiques, les candidates et candidats du SNCS-FSU se veulent les témoins actifs d'un fonctionnement collégial de la recherche scientifique publique, dans lequel l'évaluation n'est pas faite a priori, en fonction de thèmes à la mode, mais au plus près des avancées réelles de la recherche, par un débat transparent entre pairs élues et élus par la communauté des scientifiques. Les élues et élus SNCS-FSU auront à cœur de démontrer, par l'orientation qu'ils chercheront à donner au travail des sections, l'avantage que leur confère leur diversité et leur compétence scientifique. Ils défendront toutes les prérogatives du Comité national, notamment en ce qui concerne le recrutement des chercheuses et chercheurs, son rôle dans l'élaboration de la politique de recherche du CNRS, ainsi que sa mission d'évaluation des laboratoires du CNRS. Les élues et élus SNCS-FSU contribueront ainsi à garantir la liberté de recherche et les libertés académiques, conditions premières du progrès des connaissances dans tous les champs disciplinaires.

Affichage des résultats des concours chercheuses et chercheurs au CNRS

Le SNCS-FSU rassemble le plus grand réseau d'élues et élus au Comité national. C'est ce réseau qui permet au SNCS-FSU de rendre publics les résultats des concours chercheuses et chercheurs au CNRS sur son site web.

Le Comité national

Le Comité national, constitué de personnes issues de l'ensemble de la communauté scientifique, doit rester **indépendant** du CNRS et doit continuer à être **une assemblée de pairs** issus de différentes institutions et laboratoires, couvrant l'ensemble des champs scientifiques. Les élues et élus SNCS-FSU rappelleront leur rôle de représentant-es de la communauté scientifique non seulement auprès de la direction du CNRS, mais aussi plus largement dans le débat public. Elles et ils travailleront à ce que soit renforcé le rôle des sections dans les relations auprès des directions des instituts du CNRS.

Une instance d'évaluation

Le Comité national (CN) doit rester une instance d'évaluation des personnels et des laboratoires **dont le fonctionnement soit transparent et équitable**. Au service de la recherche, soucieux de ses personnels, le CN apporte une évaluation et un suivi constructif de la carrière des chercheurs et des chercheuses, visant à l'amélioration du travail scientifique et à la prévention des difficultés en amont de toute situation de blocage. Les élues et élus SNCS-FSU s'engagent à prendre en compte, dans l'évaluation, **les conditions de travail individuelles et collectives** (structures de recherche, financements...) et toutes les contraintes de l'environnement scientifique, social, écologique, relationnel et administratif. Elles et ils valoriseront

l'ensemble des missions statutaires (recherche, formation à et par la recherche, diffusion des connaissances, expertise, valorisation, administration de la recherche) et œuvreront pour **une réelle politique de promotion**. Face au HCERES, totalement technocratique, les élues et élus SNCS-FSU demanderont que l'évaluation des laboratoires du CNRS soit pleinement confiée aux sections du Comité national.

Les concours

Pour les questions touchant à l'organisation pratique des concours, les élues et élus SNCS-FSU préserveront fermement **l'indépendance des jurys d'admissibilité** formés des membres des sections. Elles et ils rappelleront l'importance de l'avis scientifique ayant mené au classement des candidatures et s'opposeront à sa remise en cause par les jurys d'admission. Pour les concours d'accès au grade de directrice et directeur de recherche comme pour les promotions au sein d'un corps, les élues et élus SNCS-FSU demanderont que le nombre de postes ouverts permette la **promotion de tou-tes les agent-es qui y aspirent légitimement** en raison de leur ancienneté et de leur travail. Les élues et élus SNCS-FSU exigeront des conditions d'examen des dossiers qui garantissent **l'égalité de traitement des candidates et candidats**.

Voter pour les candidates et candidats SNCS-FSU c'est voter pour :

- Des collègues qui s'impliqueront dans **une évaluation de qualité, collégiale, contradictoire et nationale**, en restant à l'écoute de l'ensemble de la communauté scientifique au-delà de leur sous-discipline de compétence et qui rendront compte des décisions prises en session ;
- Des chercheuses et des chercheurs qui agiront pour **la défense de la liberté de recherche, de la recherche publique et du CNRS** ;
- Des collègues qui s'opposeront à une remise en cause des concours nationaux, notamment via les chaires de « professeur junior », et aux abus du fléchage et du coloriage thématique ou géographique ;
- Un **Comité national qui joue pleinement son rôle dans la politique scientifique du CNRS**, avec notamment l'évaluation des laboratoires du CNRS confiée en totalité aux sections du Comité national ;
- Une **représentation légitime** de la communauté scientifique, composée en majorité d'élues et élus.



Engagé-es au quotidien pour la recherche publique et tous ses personnels

